FNEC FP FO
SNFOLC
Syndicat national Force Ouvrière des Lycées et Collèges

INFO AEFE / du 31 janvier 2019
2

L'actualité syndicale de la semaine

L'heure est à la grève, pour protester contre les contre-réformes et porter nos revendications !

La FGF-FO a déposé en un préavis de grève allant du 3 au 10 février 2019, et appelle les 5,5 millions de fonctionnaires et agents publics à la mobilisation, à des assemblées générales et heures d'information syndicale, et à une manifestation vers Matignon le 7 février. (voir annexes 1 et 2)

Le 5 février, journée de grève interprofessionnelle et de manifestations : la confédération Force Ouvrière a décidé de soutenir toutes les fédérations, Unions départementales et syndicats qui appellent à la mobilisation interprofessionnelle y compris par la grève le mardi 5 février (voir annexe 3, déclaration de la Commission exécutive confédérale).

Pour le SNFOLC et la FNEC FP-FO, l'heure est à la tenue des assemblées générales des personnels pour affirmer les revendications et décider des moyens d'action pour gagner, y compris par la grève.
La colère et l'exaspération des salariés, des retraités et des lycéens ne faiblissent pas. A leurs revendications contre les réformes engagées par le Président de la République et son gouvernement, ils reçoivent pour toute réponse : nous maintenons le cap, nous allons faire la réforme de l'assurance chômage, des retraites, de la Fonction publique d'Etat. Ce cap, E. Macron l'a réaffirmé dans son allocution du 10 décembre en réponse à la mobilisation des gilets jaunes depuis le 17 novembre. Même discours le 31 décembre lors de la cérémonie des vœux présidentiels.

Le communiqué de la FNEC-FP-FO du 15 janvier 2019 a pris position face au « grand débat national» organisé par le gouvernement : *« Pour tenter d'instrumentaliser la colère qui monte de partout, le président Macron organise son « grand débat national ». Pour la FNEC FP-FO, l'heure n'est pas de participer à cette mascarade dont le seul objectif est de cautionner le gouvernement actuel sans aucun résultat pour les salariés. Le rôle du syndicat n'est pas de servir la soupe au gouvernement ! Le rôle du syndicat, plus que jamais, est de défendre les intérêts matériels et moraux des salariés. Le Président et son gouvernement n'ont pas à nous dicter ce que l'on doit revendiquer ou non. De même qu'ils n'ont pas à nous dire quand et où nous pouvons manifester. De ce point de vue, les mesures liberticides annoncées par le 1er Ministre pour « cadrer » les manifestations sont inacceptables. Attachée aux libertés démocratiques, la FNEC FP-FO condamne sans aucune réserve la répression et les violences commises, sur ordre, a l'encontre des gilets jaunes et des lycéens. »*
De son côté, le ministre Blanquer déclare, confronté à la mobilisation des personnels avec les lycéens : « Il n'est pas question de céder aux pressions de la rue », *« toutes les enquêtes montrent une approbation massive de la part des lycéens. » !* (RTL, 6 janvier 2019). Le bon élève Blanquer en est même réduit à camoufler 2 085 suppressions de postes sur les 2 650 programmées en imposant aux enseignants une deuxième heure supplémentaire *« non refusable »*. Et il ose prétendre que ce serait pour augmenter le pouvoir d'achat, alors que son gouvernement continue de geler le point d'indice et que tout augmente ? Pour seule réponse il propose un *« Observatoire de la rémunération des professeurs »*. Il ferait mieux d'observer de près l'exaspération des personnels, leurs prises de position qui exigent l'augmentation immédiate du point d'indice pour récupérer les 18% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !
Les revendications du SN FO LC restent plus que jamais fortes :

- Retrait de la réforme du lycée et du baccalauréat,
- Retrait de la réforme du collège,
- Retrait de Parcoursup,
- Abrogation de la loi ORE,
- Arrêt des suppressions de postes,
- Augmentation immédiate du point d'indice,
- Abandon de la réforme des retraites,
- Retrait de la deuxième heure supplémentaire imposée.

CAPN des certifiés 29e base

Recours contre les appréciations finales issues des RDVC (le 16 janvier 2019)

Après l'installation de la CAPN des certifiés, le ministère a réuni la CAPN des certifiés de la 29e base relative aux recours contre les appréciations finales issues des rendez-vous de carrière (RDVC).
Le SNES a fait part de l'incompréhension des collègues par rapport aux items et à l'appréciation finale il a demandé un cadrage et affirmé que l'ensemble de la profession n'était pas hostile à PPCR. FO, SUD et CGT ont redit leur opposition à PPCR Le ministère prévoit un bilan des RDVC.
L'administration a expliqué que pour les certifiés en détachement de la 29e base, il n'y avait qu'un seul évaluateur et ces évaluateurs ont mis des *« excellents »* ou des *« TS »* dans la plupart des items avec des appréciations écrites excellentes. Refus de l'administration de voir en détail chacun des dossiers. L'administration a expliqué sa méthode par rapport aux recours (fonctionnement adopté semble-t-il à la CAPN agrégé qui se déroulait en même temps) en

faisant une distinction entre le 1er, 2e RDVC et le 3e RDVC qui donne accès à la HC :

- Pour le 1er et le 2e RDVC
Majorité d'items « excellent » : requalification de l'appréciation « TS » en « excellent »
Majorité d'items « TS » : requalification de l'appréciation « S »en « TS »

- Pour le 3e RDVC : accès à la HC
Ensemble des items *« excellent »* : requalification de *« TS »* en *« excellent »*
Un seul item *« TS »* et le reste *« excellent »* : requalification en *« excellent »*
Que des items *« excellent »* et *« TS »* : requalification de *« S »* en *« TS »*
Sur les 29 recours, 27 ont eu leur appréciation requalifiée Les deux dossiers qui restaient en suspens ne rentraient pas dans les « critères » mis en place par l'administration (ce qui signifie que l'argument des quotas avancés par certaines académies n'est pas fondé). La CAPN a voté sur la requalification des appréciations de ces deux certifiés Vote pour : toutes les organisations syndicales (SNES, SNFOLC, SNALC, UNSA, CFDT, SUD et CGT). Vote contre : l'administration.

Au niveau de la 29e base, 43 certifiés ont eu un RDVC non renseignés
14 pour le 1er RDVC
14 pour le 2e
15 pour le 3e
Motifs :
- Des personnels n'en n'ont pas voulu (3)
- CLM (1)
- L'organisme de détachement n'a pas organisé de RDVC (39), surtout pour les certifiés en en détachement au ministère de l'agriculture. L'administration va demander une appréciation pour ces collègues qui sera prise en compte pour l'avancement accéléré et la promotion HC. »

Important : les Commissions administratives paritaires nationales (CAPN) chargées d'examiner l'avancement d'échelon des personnels relevant de la 29e base auront lieu le 5 février (CPE), le 7 février (P.EPS), le 13 février (certifiés) et le 12 mars (agrégés).

ANNEXES

1. Communiqué de la Fédération générale des fonctionnaires
2. Communiqué SNFOLC « résister et gagner »
3. Déclaration de la Commission exécutive confédérale FO